



## Formulaire 13573\*01 : Demander l'abattement à la base - Personnes handicapées ou invalides (taxe d'habitation)

Cerfa n° 13573\*01 - Ministère chargé des finances

Autre numéro : 1206-GD-SD

L'abattement en faveur des personnes handicapées ou invalides est institué sur délibération des collectivités. Vous devez déposer cette déclaration avant le 1er janvier de la première année pour laquelle vous demandez le bénéfice de cet abattement.

Accès à une notice explicative n°51215.

Accéder au  
formulaire ↗

(<https://www.impots.gouv.fr/portail/node/8820>)

Vérfifié le 24 mars 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PARTICULIERS

- **Taxe d'habitation** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F42>)